

JUL 21 1975



ATIONS UNIES  
 ONSEIL  
 SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
 GENERALE  
 S/11766  
 18 juillet 1975  
 FRANCAIS  
 ORIGINAL : ANGLAIS/  
 ESPAGNOL/  
 FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 14 JUILLET 1975, ADRESSEE AUX GOUVERNEMENTS DE TOUS  
 LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES OU MEMBRES  
 D'INSTITUTIONS SPECIALISEES PAR LE SECRETAIRE GENERAL ET CONTENANT  
 UN NOUVEL APPEL POUR LE VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  
 DESTINEES AU FINANCEMENT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU  
 MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

J'ai l'honneur d'adresser un nouvel appel à votre gouvernement pour lui  
 mander de bien vouloir verser une contribution volontaire afin de couvrir les  
 dépenses de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Le 13 juin 1975, par sa résolution 370 (1975) dont vous trouverez ci-joint  
 texte 1/, le Conseil de sécurité a prolongé pour une nouvelle période expirant  
 15 décembre 1975 le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies  
 chargée du maintien de la paix. Il convient de rappeler que la Force a été créée  
 en mars 1964 et que son mandat a été renouvelé périodiquement par le Conseil sans  
 qu'il y ait eu de vote négatif.

Le Conseil de sécurité a décidé que la Force serait financée au moyen de  
 contributions volontaires. Depuis 1964, 59 pays ont annoncé ou versé des contri-  
 butions sur cette base. Les contributions volontaires versées ou annoncées au  
 compte spécial de la Force depuis le début de l'opération, ainsi que les contri-  
 butions annoncées à ce jour pour la période allant du 16 décembre 1974 au  
 juin 1975, figurent dans le tableau ci-joint. En outre, les gouvernements qui  
 fournissent des contingents continuent de prendre à leur charge des dépenses  
 supplémentaires considérables, engagées du fait de cette opération (voir la note a/  
 bas du tableau ci-joint).

Toutefois, les contributions reçues des gouvernements n'ont pas suffi à  
 couvrir les dépenses nécessaires à l'entretien de la Force des Nations Unies.  
 Au 15 juin 1975, le déficit cumulé s'élevait à 33,8 millions de dollars.  
 Ce jour, aucune contribution n'a été versée pour couvrir les dépenses, estimées  
 à 3,4 millions de dollars, nécessaires au maintien de la Force pendant la période  
 de six mois en cours se terminant le 15 décembre 1975.

1/ Publiée sous la cote S/RES.370 (1975).

Dans mon dernier rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/11717, par. 70), j'ai à nouveau signalé au Conseil de sécurité que la situation financière de la Force était critique et que le déficit du compte spécial affecté à cette opération de maintien de la paix était de plus en plus difficile à combler. A ce propos, on se rappellera que jusqu'au milieu de 1974, les coûts auxquels l'Organisation a dû faire face pour le maintien de cette force pendant une période de six mois se sont situés aux alentours de 6 à 7 millions de dollars. A la suite des événements de juillet et d'août 1974, j'ai dû inviter d'urgence les gouvernements qui fournissent des contingents à envoyer des renforts. Du fait de l'augmentation de l'effectif de la Force, le montant des dépenses engagées pour son maintien a pratiquement doublé. Bien que cet effectif ait été ramené, depuis lors, d'un maximum de 4 400 au niveau actuel de 3 548 hommes, j'ai le regret de devoir signaler que les contributions volontaires versées par les gouvernements n'ont pas suivi l'accroissement des besoins, ce qui a entraîné une augmentation rapide du déficit. Si le montant des contributions volontaires des gouvernements continue d'évoluer au rythme actuel, il est à prévoir que la situation financière de la Force se détériorera encore.

Du fait de l'insuffisance des contributions, les factures présentées à l'Organisation des Nations Unies par les gouvernements qui fournissent des contingents en vue du remboursement de leurs dépenses supplémentaires n'ont été acquittées que jusqu'à la fin de 1971. Le résultat pratique de cet état de choses est que l'envoi de contingents pour une opération de maintien de la paix organisée et à maintes reprises prolongée sur décision unanime du Conseil de sécurité dans l'exercice de ses responsabilités pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales est devenu pour ces gouvernements un lourd fardeau vraiment disproportionné. Les gouvernements intéressés m'ont fait part de leur inquiétude croissante et très sérieuse devant cette situation.

J'ai à peine besoin de souligner que je ne puis m'acquitter de mes responsabilités en ce qui concerne la Force que si les gouvernements fournissent l'appui nécessaire à cette importante opération de maintien de la paix des Nations Unies. Leur appui devient encore plus essentiel du fait de l'adoption de la résolution 370 (1975), dans laquelle le Conseil de sécurité a pris note de mon avis, selon lequel le processus de négociation entamé comme suite à la résolution 367 (1975) du 12 mars 1975 devrait se poursuivre et si possible s'accélérer, et m'a demandé de poursuivre la mission de bons offices qu'il m'avait confiée. Les chances de succès de cette tâche dépendent en large mesure du maintien d'une situation pacifique dans l'île.

Il me paraît évident, étant donné la responsabilité commune qui incombe aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales, que tous les Etats Membres ont l'obligation de donner à l'Organisation les moyens financiers nécessaires pour assurer l'entretien de la Force.

C'est pourquoi j'adresse de nouveau un appel aux gouvernements de tous les Etats Membres de l'Organisation ou membres d'institutions spécialisées et leur demande d'y répondre promptement et généreusement en versant des contributions volontaires pour fournir à la Force l'appui financier dont elle a besoin pour s'acquitter de son importante fonction.

Le Secrétaire général

Kurt WALDHEIM

ETAT AU 27 JUIN 1975 DES CONTRIBUTIONS ANNONCEES ET DES VERSEMENTS EFFECTUES  
 AU COMPTE SPECIAL DE LA FORCE DES NATIONS UNIES DU MAINTIEN DE LA PAIX A  
 CHYPRE POUR LA PERIODE ALLANT DU 27 MARS 1964 AU 15 JUIN 1975

<u>Pays</u>	<u>Contributions annoncées</u> <u>pour la vingt-septième</u> <u>période (16 décembre 1974</u> <u>-15 juin 1975)</u>	<u>Total des</u> <u>contributions</u> <u>annoncées</u>	<u>Total des</u> <u>versements</u> <u>effectués</u>
	<u>Equivalent en dollars des Etats-Unis</u>		
Allemagne, République fédérale d'	-	13 500 000	13 500 000
Australie	-	1 819 875	1 819 875 a/
Autriche	125 000	1 845 000	1 845 000 a/b/
Belgique	72 854	2 152 971	2 152 971
Botswana	-	500	500
Cambodge	-	600	600
Canada	-	-	-
Chypre	-	965 666	965 666 a/
Côte d'Ivoire	-	60 000	60 000
Danemark	-	2 685 000	2 685 000 a/b/
Etats-Unis d'Amérique	-	76 100 000 a/	68 121 177
Finlande	-	600 000	600 000 b/
Ghana	11 300	42 967	42 967
Grèce	-	12 550 000	12 550 000
Guyane	-	11 812	11 812
Iran	5 500	61 500	61 500
Irlande	-	50 000	50 000
Islande	-	27 157	27 157
Israël	-	26 500	26 500
Italie	-	4 401 645	3 845 639
Jamaïque	-	23 635	23 635
Japon	-	1 140 000	1 140 000
Laos	-	1 500	1 500
Liban	-	3 194	2 894
Libéria	-	10 155	8 655
Luxembourg	7 000	57 000	50 000
Malaisie	-	7 500	7 500
Malawi	-	5 590	5 590
Malte	-	1 820	1 820
Maroc	-	20 000	20 000

<u>Contributions annoncées</u> <u>pour la vingt-septième</u> <u>période (16 décembre 1974</u> <u>-15 juin 1975)</u>	<u>Total des</u> <u>contributions</u> <u>annoncées</u>	<u>Total des</u> <u>versements</u> <u>effectués</u>
<u>Equivalent en dollars des Etats-Unis</u>		
ie	-	4 370
	-	400
	-	2 041
	-	10 800
172 086	3 048 692	3 048 692
-Zélande	-	42 000
3 000	5 000	5 000
-	26 791	26 791
-	1 171 000	1 171 000
ies	1 000	8 000
ie arabe libyenne	-	30 000
ie de Corée	-	16 000
ie du Sud Viet-Nam	-	4 000
ie-Unie du	-	4 115
m	-	4 115
ie-Unie de	-	7 000
.e	-	7 000
ini de		
Bretagne et		
de du Nord	-	35 678 083 c/
	-	4 000
one	5 950	46 425
	500	6 000
	-	1 000
	-	4 120 000
	-	2 525 975
	-	2 500
t-Tobago	-	2 400
	-	1 839 253
	-	2 500
	-	3 000
ie	-	20 000
	-	30 000
	-	38 000
Total	404 190	166 870 932
		158 312 903

notes page suivante.

/...